



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2016**

**DATE DE  
CONVOCAATION**

**19 Septembre 2016**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 10  
ABSENTS : 09  
QUORUM : 10  
PROCURATION : 03

**DELIBERATION N°47/2016/MT**

**Dénomination du Centre d'Hébergement et d'Initiation aux Activités de  
Pleine Nature**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. **Patrick LECANTE**, Maire  
M. **Patrick LABEAU**, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme **Marcelline POPO**, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
M. **Brice SEPHO**, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
M. **Jean-Yves TARCY**, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère  
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller  
M. **Donel DUCCE**, Conseiller  
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :** Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère  
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller  
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère  
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère  
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère  
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

**ABSENTS :** Mme **Marlène MONTET**, Conseillère  
M. **Christian PORTHOS**, Conseiller  
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE**.  
Monsieur **Vincent MAYEN** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.  
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Monsieur **Jean-Yves TARCY**.



**Délibération n°47/2016/MT**  
**Dénomination du Centre d'Hébergement et d'Initiation aux Activités de Pleine Nature**

La dénomination des voies et édifices publics communaux relève de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La dénomination d'un édifice public doit malgré tout respecter certains critères. Elle doit être conforme à l'intérêt public local. Elle ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la commune. Le principe de neutralité doit également être respecté.

La commission communale mixte « Jeunesse, Sports et Loisirs » / « Affaires scolaires et Culture », réunie le mardi 20 septembre 2016 à 16h00, propose de dénommer le Centre d'Hébergement et d'Initiation aux Activités de Pleine Nature (CHIAPN) « Docteur André LECANTE ».

Cette bâtisse, fermée depuis 15 ans, est en cours de réhabilitation. L'achèvement des travaux étant prévu pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, il convient de procéder à sa dénomination.

Inaugurée en 1985 à l'initiative du Docteur André LECANTE, Maire de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande (1977-2001) et ancien Président du Conseil Général de la Guyane (1998-2001), le Centre d'Hébergement et d'Initiation aux Activités de Pleine Nature a su insuffler à la commune le dynamisme qui fait sa réputation aujourd'hui. En effet, elle a été le relais indispensable entre les bourgs de Montsinéry et de Tonnégrande. De plus, il a permis l'organisation de multiples événements (centres aérés, manifestations sportives et culturelles, séminaires, etc...).

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Dénommer le Centre d'Hébergement et d'Initiation aux Activités de Pleine Nature (CHIAPN) « Docteur André LECANTE ».
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°45/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur la dénomination du Centre d'Hébergement et d'Initiation aux Activités de Pleine Nature ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

**DECIDE :**

**Article 1:** **DENOMME** le Centre d'Hébergement et d'Initiation aux Activités de Pleine Nature (CHIAPN), « Docteur André LECANTE ».

**Article 2:** **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS**

POUR	13	dont procuration(s)	03
------	----	------------------------	----

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----



**Le Maire,**

**Patrick LECANTE**

Publication le : **19 OCT. 2016**

